

# Nos méthodes et nos moyens d'enseignement [suite]

Autor(en): **Oberson, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise  
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **40 (1911)**

Heft 16

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041394>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

spécialement en terre fribourgeoise, et qu'il contribuera pour sa part à entretenir chez nous la saine gaieté et le sentiment patriotique.

Il nous est doux de chanter notre belle patrie, soit avec des mélodies anciennes, soit sur des airs nouveaux, nous plaisant à redire ;

*O mon pays, toi surtout, ma Gruyère,  
Te célébrer, pour moi c'est un bonheur ;  
Ne dis jamais : « Sait-on s'il est sincère ? ! »  
Car chaque accent vient du fond de mon cœur !*

Joseph BOVET.

— 318 —

## NOS MÉTHODES ET NOS MOYENS D'ENSEIGNEMENT

(Suite.)

*Hauterive, conférence du 12 mars 1911.*

MESSIEURS ET CHERS ASPIRANTS,

Le Comité de notre Société d'Education ému à la constatation du peu d'empressement que notre corps enseignant mettait à tenter un effort en faveur de l'adoption de la méthode d'enseignement préconisée par tous les partisans de cette « réforme nécessaire », pour nous servir de l'heureuse expression de M. Bourqui, soumit à nouveau le problème à l'étude du corps enseignant avec les données que voici : *Y a-t-il avantage à adopter le livre unique divisé en trois degrés pour l'enseignement de la langue maternelle et des branches civiques à l'école primaire ?* M. Plancherel, Donat, alors instituteur à Bussy, soumettait aux délibérations de la mémorable assemblée du 7 juillet 1892, à Estavayer-le-Lac, les conclusions suivantes auxquelles il avait été amené :

1° *Le Livre unique sera la concentration des branches qui ont entre elles un lien commun ; telles sont la langue maternelle et les connaissances civiques ; il permettra de mettre de côté les manuels spéciaux de grammaire, de géographie, d'histoire et d'instruction civique ;*

2° *Les deux premiers degrés du livre unique, rédigés dans un style clair, précis, embrassent toutes les matières du programme pour les cours inférieurs de nos écoles en ce qui concerne la langue maternelle*

et les branches civiques ; ils contribuent puissamment au développement physique, intellectuel et moral de l'enfant ;

3° Le livre unique nous permettra de simplifier notre programme et réalisera l'uniformité dans l'enseignement, uniformité désirable et sous le rapport intellectuel et sous le rapport matériel ;

4° Par la simplification du programme, nous gagnerons du temps, et ce temps pourra utilement être affecté à l'instruction religieuse ou à l'étude des autres branches principales du programme ;

5° Les parents et les communes apprécieront l'utilité du livre unique, d'une manière immédiate, par l'économie pécuniaire qui résultera de son adoption ;

6° *Le livre unique est adapté aux besoins, aux mœurs, aux coutumes de nos populations ; il est fribourgeois et franchement chrétien ;*

7° *Le livre unique développera l'esprit d'observation, d'analyse et pourra favoriser le goût des études sérieuses ;*

8° *La grammaire doit s'apprendre par la langue, et non la langue par la grammaire ;*

9° *Les exemples et les exercices d'application tirés du livre de lecture sont incontestablement supérieurs à ce que nous donnent les grammaires, soit sous le rapport utilitaire, soit sous le rapport intellectuel et soit sous le rapport moral ;*

10° *L'Appendice grammatical est suffisant pour rappeler à l'enfant les règles étudiées.*

11° Dans l'enseignement de la grammaire, nous devons viser plutôt à l'application des règles d'orthographe qu'à leur récitation littérale ;

12° *L'enseignement grammatical, au moyen du livre unique, sera réduit à des proportions suffisantes pour nos écoles primaires ;*

13° *L'orthographe d'usage s'apprendra au moyen du livre de lecture ;*

14° Les dictées tirées du livre unique développent les connaissances utiles, le sens moral, tout en étant un exercice orthographique ;

15° Entre les mains d'un maître intelligent, le livre unique fournira tous les genres de composition rentrant dans le programme scolaire ;

16° Le livre unique nous présentera, pour les branches civiques, un programme précis, complet, en rapport avec l'importance de ces matières et les exigences fédérales ;

17° L'enseignement des branches civiques au moyen du livre de lecture sera rendu plus facile, plus fructueux, et les progrès seront plus stables.

Comme conclusion générale de tout ce qui précède, nous dirons :

a) *Il y a avantage à adopter le livre unique divisé en trois degrés pour l'enseignement de la langue maternelle et des branches civiques à l'école primaire ;*

b) *Il est vivement à désirer que le III<sup>me</sup> degré, destiné spécialement au cours supérieur, voie bientôt le jour ; c'est le vœu de la grande majorité de nos collaborateurs.*

Au vu de ces conclusions si claires et si précises, les adversaires du livre de lecture se sentant sans doute dans l'impuissance de les attaquer de front, résolurent de sur

prendre la bonne foi de l'assemblée par un déballage au dernier moment d'une brochure dont voici la teneur <sup>1</sup> :

(A suivre.)

F. OBERSON.

---

## RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1910, lu à l'Assemblée générale du 29 juin 1911, à Fribourg.

(Suite et fin.)

---

### Recettes ordinaires.

#### *Intérêts des capitaux.*

Produit du rentier en 1910 . . . . .	Fr.	18,887 39
Produit du rentier en 1909 . . . . .	»	17,756 35
Augmentation	Fr.	1,131 04

provenant surtout de l'augmentation des capitaux et d'intérêts arriérés perçus en 1910.

Sauf quelques exceptions, le payement des intérêts se fait avec une régularité satisfaisante. Un seul commencement de poursuite a dû être intenté. Au 31 décembre, il ne restait dû que quatre intérêts de créances hypothécaires, pour une somme de 1140 fr. dont 900 fr. échus en décembre. Le taux du 5 % a été appliqué cinq fois à titre de peine pour retard.

### Cotisations des Sociétaires.

En 1910, le Caissier a perçu :

a) 11 cotisations à 15 fr. . . . .	Fr.	165 —
b) 388 cotisations à 30 fr. . . . .	»	11,640 —
Total	Fr.	11,805 —

En 1909, il avait été perçu . . . . .	»	10,544 05
Augmentation	Fr.	1,260 95

Cette importante augmentation s'explique par le fait qu'une somme d'environ 1000 fr. a été payée à titre de cotisations arriérées par les nouveaux membres inscrits d'office par le Comité dans les circonstances rapportées plus haut.

<sup>1</sup> L'auteur reproduit à cet endroit le texte intégral d'une brochure, qui ne mérite pas à notre avis l'honneur de la réimpression dans le *Bulletin*. Pour ce motif, nous passons outre. Les lecteurs qui voudront en prendre connaissance, la trouveront dans le tirage à part de *Nos méthodes et nos moyens d'enseignement*.

(NOTE DE LA RÉDACTION.)